

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI D'URGENCE DE 1979 SUR LES APPROVISIONNEMENTS D'ÉNERGIE

MESURE TENDANT À CONSERVER LES RÉSERVES

La Chambre reprend le débat de la motion de M. Gillespie: Que le bill C-42, tendant à prévoir un moyen de préserver les approvisionnement en énergie au Canada durant les périodes d'urgence nationale résultant de pénuries ou de perturbations du marché qui portent atteinte à la sécurité et au bien-être des Canadiens et à la stabilité économique du Canada, soit lu pour la 3^e fois et adopté.

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie): Monsieur l'Orateur, j'ai parlé cet après-midi de certains aspects du bill à l'étude, et j'ai signalé l'incroyable insouciance affichée par l'opposition officielle à l'égard du bill. Celle-ci a depuis le tout début soutenu qu'il n'y avait pas d'urgence, qu'il n'y aurait pas de pénurie de pétrole et que cela ne pouvait tout simplement pas arriver ici dans notre pays. L'Iran est peut-être secoué par une révolution et le monde connaît peut-être une pénurie de pétrole, mais cela ne va tout simplement pas toucher le Canada et il n'y a pas lieu de se préparer à une telle éventualité.

En plus d'afficher ainsi une attitude béate, imprévoyante et insoucieuse, l'opposition a également adopté une attitude nonchalante en ce qui concerne l'étude du bill. Elle a estimé qu'elle pouvait gaspiller du temps précieux de la Chambre comme elle l'a fait. Nous avons passé plus d'une semaine à l'étape du rapport, ce qui est en soi tout à fait inhabituel étant donné surtout que nous avons étudié un bon nombre des mêmes amendements à l'étape du comité et que nous en avons disposé à cette étape.

Ils ont toutefois réintroduit ces amendements, et notamment l'amendement n^o 2 sur lequel nous avons passé trois jours. Nous avons aussi passé un jour ou deux sur trois autres amendements proposés par le député de Peace River (M. Baldwin), amendements qui, comme l'a fait remarquer le député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes), auraient sapé l'objet même du projet de loi s'ils avaient été adoptés. Ces amendements auraient enlevé à l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie une partie de ses pouvoirs et l'auraient empêché d'agir efficacement dans une situation d'urgence créée, au Canada, par une révolution en Iran, par des événements survenus au Proche-Orient ou par des mesures prises par l'OPEP dans le contexte, par exemple, des événements survenus récemment au Proche-Orient.

En vertu du traité qu'il a signé, le Canada a des obligations solennelles à l'égard de l'Agence internationale de l'énergie auxquelles l'opposition officielle ne s'est jamais vraiment arrê- tée. Ces obligations font que, en tant que nation, nous devons imposer des politiques et des programmes de réduction de la

Les approvisionnements d'énergie

demande si l'Agence internationale de l'énergie décide, par le biais de son mécanisme de partage du pétrole en cas d'urgence, que la consommation d'un des pays membres ou, et il est bon de le souligner, d'une région identifiable d'un des pays mem- bres a baissé de 7 p. 100.

Si la consommation de pétrole tombait de 7 p. 100 par suite d'une pénurie, ce qui pourrait signifier une réduction des importations dans un pays ou une région en particulier, le mécanisme de partage du pétrole en cas d'urgence pourrait être déclenché pour les 19 pays membres de l'Agence interna- tionale de l'énergie. Les députés ne l'ignorent pas, nous sommes maintenant très près de ce chiffre. A l'heure actuelle, la pénurie résultant de la révolution en Iran représente environ 5 p. 100 de la consommation mondiale de pétrole. Comme la consommation mondiale a diminué de 5 p. 100 en l'espace de quelques mois, depuis que l'Iran a arrêté sa production à la fin décembre, on peut facilement en conclure, je pense, que cette baisse s'étant produite en trois mois, la consommation mon- diale pourrait fort bien diminuer de près de 7 p. 100, ou que cela pourrait arriver dans des pays, comme le Japon, qui sont particulièrement vulnérables. Il aurait donc le droit, selon les règlements de l'Agence internationale de l'énergie, de deman- der à cette dernière d'appliquer les dispositions de l'accord sur le partage du pétrole en cas d'urgence. Notre pays aurait l'obligation de se conformer à ces clauses du traité, et les Canadiens souhaiteraient que nous le fassions. Néanmoins, nous ne pourrions pas le faire sans les pouvoirs prévus dans ce bill. C'est pourquoi il est tellement important pour le gouver- nement qu'il soit adopté rapidement.

● (2010)

Cette mesure a été présentée en deuxième lecture il y a plus d'un mois, et j'estime donc qu'on a eu tout le loisir de l'étudier. En fait, on a usé de toutes sortes de manœuvres pour la retarder. Comme je l'ai fait remarquer, si l'on étudie quelle a toujours été la position des conservateurs à l'égard des mesures énergétiques, cela n'a rien d'étonnant. Ils n'ont jamais consi- déré qu'une politique énergétique avait de l'importance pour le Canada. Ils ont toujours pensé que nous pouvions laisser quelqu'un d'autre en décider—éventuellement l'Alberta. Voilà l'attitude du chef de l'opposition (M. Clark). Il n'a cherché à résoudre aucun des importants problèmes qui se posent en matière d'énergie.

Au cours de ce débat, nous avons de nouveau été témoins de cette insouciance. Le critique en matière d'énergie de l'opposi- tion officielle, le député de Northumberland-Durham (M. Lawrence) nous en a donné un bon exemple. En cas de crise de l'énergie il se contenterait de dire: «Laissons cela aux multina- tionales. Laissons Exxon décider ce qui vaut le mieux pour nous.» De ce côté-ci de la Chambre, nous ne sommes pas disposés à accepter ce genre d'attitude.

J'ai passé en revue les raisons qui justifient cette mesure, monsieur l'Orateur, et j'ai mentionné la possibilité—et c'est de plus en plus probable—que nous ayons à l'appliquer plus tôt qu'on aurait pu le prévoir, il y a quelques semaines encore.